

2o Donner droit à la pension pour cause de mauvaise santé après 5 ans de services au lieu de dix ans.

La conférence se prononce encore contre cet amendement.

3o Accorder aux fonctionnaires le privilège de payer leurs arrérages à même les premiers versements qui leur seraient faits sur leur pension.

La conférence est aussi défavorable à cet amendement.

4o La retenue sera faite sur toutes les pensions comme sur les traitements.

La conférence se déclare en faveur de cet amendement.

L'amendement suivant est aussi adopté par la conférence :

Art. 26. Les pensions compteront du 1er juillet 1885, mais ne seront payées qu'au mois de janvier 1886, et ensuite tous les six mois.

M. McKay donne lecture d'un travail sur les *Mathématiques considérées comme étude*.

M. D. Boudrias propose, secondé par M. Tétrault :

Que des remerciements soient votés à MM. T. M. Reynolds, W. McKay, pour les intéressantes conférences qu'ils ont faites devant cette Association ;—à M. U. E. Archambault, pour la manière habile avec laquelle il a représenté les intérêts des instituteurs de cette section de la province auprès des membres du Conseil de l'Instruction publique.

Adopté.

M. W. H. Tétrault donne avis de motion qu'à la prochaine conférence il proposera que l'on s'occupe des meilleurs moyens à prendre pour obliger tous les membres de l'Association à payer leur contribution annuelle.

Et la séance est ajournée au 30 d'août prochain, à 7½ heures du soir.

D. BOUDRIAS,
Secrétaire.

L'examen de conscience pédagogique.

Dans le sens général du mot, l'examen de conscience est le contrôle attentif, minutieux et périodique de notre conduite, la recherche de l'état de notre âme considérée dans son rapport avec le bien ou la loi morale, et avec la vérité ou la

connaissance scientifique. De là, deux sortes d'examens : l'examen de conscience moral, et celui que nous appellerons l'examen de conscience intellectuel.

L'un et l'autre tendent à notre perfectionnement par le moyen de la connaissance de nous-mêmes ; l'un et l'autre sont de première nécessité pour la formation ou la réforme de notre cœur et de notre esprit, en un mot, pour la bonne direction de notre vie tout entière. Impossible, en effet, de se gouverner et de s'améliorer si l'on s'ignore, comme de travailler utilement une matière que l'on ne connaîtrait point.

Cette vérité de sens commun et d'expérience individuelle fut proclamée de tout temps par la philosophie comme par la religion et par le souci des intérêts personnels.

Si St Augustin avait pour prière favorite : *Mon Dieu, faites que je me connaisse*, le premier précepte de Socrate à ses disciples était : *Connais-toi, toi-même*. Dans la gestion des affaires matérielles, l'homme, pour peu qu'il ait à cœur de réussir, comprend et pratique d'instinct cette règle de conduite. Le négociant, en vue d'éviter la banqueroute à laquelle il aboutirait fatalement s'il marchait à l'aveugle, inscrit, jour par jour, le compte-rendu de ses opérations commerciales ; fréquemment, il en fait le relevé dans un livre spécial ; et, à des époques fixes, il établit la balance de ses comptes pour connaître parfaitement l'état de ses affaires.

Point d'autre moyen pour se garer de ce qu'on pourrait appeler la banqueroute intellectuelle et morale. Mais son emploi conduit infailliblement à la richesse spirituelle, c'est-à-dire à la vertu, au savoir et à l'habileté professionnelle. Franklin nous en fournit un bel exemple.

A l'instar de St Ignace de Loyola et de ses disciples, mais par un principe purement rationaliste, le philosophe américain appliqua à son perfectionnement moral, le système de comptabilité dont il est parlé plus haut. Journallement, nous dit son biographe, il annotait avec soin, dans un carnet spécial, ses actes bons et mauvais, il comparait entre eux les résultats hebdomadaires et mensuels de ses annotations pour constater ses gains ou ses pertes ; il s'encourageait ensuite à la vue des progrès réalisés, ou s'aiguillonnait par la considération de ses défaites.